

## NOUVEAUX SUCCES DES RESISTANCES CONTRE LA LOI LRU

Date élections	UNIVERSITES	CA Collège A			CA Collège B		
		Participation électorale	% Voix*	Nbre sièges*	Participation électorale	% Voix*	Nbre sièges*
17/03/2008	NANTES	63%	18%	0/7	42,25%	55 %	6/7
18/03/2008	CLERMONT-FERRAND 2	72%	59,94	6/7	47,67%	69,11	6/7
18/03/2008	LITTORAL	64,06%			73,50%	42 %	5/7
18/03/2008	LILLE 2	58,25%			46,79%		1/7
20/03/2008	POITIERS	■	■	1/7	■	■	6/7

\*listes s'opposant à la logique de la loi LRU, largement soutenues par les sections syndicales du SNESUP.

■ données en attente de confirmation

**BLOCAGE A DIJON :**

Le Conseil d'Administration (CA) de l'Université de Bourgogne, nouvellement élu le 7 février, s'est réuni pour la première fois mardi 18 mars avec ses 20 membres. Il y avait à l'ordre du jour l'approbation de la liste de huit personnalités extérieures proposée par la présidente. La réunion s'est achevée sur une situation de blocage, les deux propositions faites par la présidente ayant été, à chaque fois, refusées avec 11 voix contre, 9 voix pour.

Pour comprendre cette situation, il est nécessaire de rappeler le résultat des élections des membres de ce CA. Les listes qui soutenaient la présidente en place ont obtenu :

- au niveau du corps des enseignants-chercheurs, 34 % des suffrages seulement, soit 5 sièges sur 12,
- au niveau du corps des personnels BIATOSS, 1 siège sur 3,
- au niveau des étudiants, 3 sièges sur 5.

Dans le mois qui a suivi ces élections, la présidente n'a jamais pris (ou voulu prendre) acte de ce résultat électoral défavorable. La majorité sortie des urnes s'est donc exprimée à nouveau lors des votes de ce premier CA, par 11 voix contre la proposition de la présidente, à deux reprises.

Rappelons que le CA détermine la politique de l'établissement. A ce titre, il est logique que le choix des personnalités extérieures se fasse en accord avec les choix de la majorité des membres élus du conseil qui représentent eux-mêmes la majorité de la communauté universitaire. Des propositions reposant sur des principes visant à maintenir l'équilibre démocratique issu des urnes ont été faites par cette majorité à la présidente pour constituer la liste des personnalités extérieures. La présidente n'en a pas tenu compte et a décidé, seule, de lever la séance sur une situation de blocage préjudiciable au fonctionnement de l'université. (Intersyndicale de Dijon)

### Elections 2008 au Comité national de la recherche scientifique Voter et faire voter pour les candidats SNESUP-SNCS

Les élus du comité national (dont les sections sont constituées sur une base disciplinaire défendront les principes suivants : évaluation par les pairs, collégialité, transparence des critères, comptes rendus publics des sessions, diffusion des informations. Ils proscrireont les querelles d'école, refuseront toute logique d'exclusion thématique, feront prévaloir les critères scientifiques.

Ils combattront le malthusianisme, la précarité, les redéploiements d'emploi liés à une conception purement utilitariste de la recherche. Ils œuvreront à l'amélioration des conditions d'activité scientifique des enseignants-chercheurs et revendiqueront les moyens nécessaires au fonctionnement et à l'indépendance de la recherche.

Clôture du scrutin (date limite de réception des votes) 14 avril 2008.

Les matériels de vote sont envoyés à l'adresse professionnelle des électeurs extérieurs au CNRS.

En cas de non réception du matériel de vote : contactez l'UPS2299 « Organisation des élections » par courriel ([elections@cnsr-dir.fr](mailto:elections@cnsr-dir.fr)) pour qu'un nouveau matériel vous soit adressé.

Le matériel électoral pour les collèges A et B est composé de : un porte adresse personnalisé avec les instructions de vote, un bulletin de vote, détachable du porte adresse, portant la liste des candidats associés à une case à noircir, des professions de foi, une enveloppe réponse T déjà affranchie (sauf pour les envois depuis l'étranger) pour insérer et renvoyer le bulletin de vote.

Si vous constatez un oubli dans le matériel électoral, envoyez un courriel à [elections@cnsr-dir.fr](mailto:elections@cnsr-dir.fr) et doublez-le vers : [recherche@snesup.fr](mailto:recherche@snesup.fr)